

COMPRENDRE LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS SUR CAUX SEINE AGGLO



COMPRENDRE LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS SUR CAUX SEINE AGGLO

Les élus de Caux Seine agglo ont validé l'instauration d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**) et statué sur un niveau de taxe à **7%**.

Pourquoi cette taxe ? Avec quel accompagnement ?

Pour quels nouveaux services ?

Toutes les réponses que vous vous posez sont dans ce dépliant.

Le contexte national en matière de déchets visant à intensifier la protection de l'environnement notamment, impose à Caux Seine agglo d'adapter ses services pour vous accompagner et vous sensibiliser à la réduction des déchets.

L'instauration d'une nouvelle fiscalité dès l'année 2022, permettra l'optimisation et l'harmonisation d'un service adapté à chacun tout en épargnant les ressources de notre planète.

Ce document vous aidera, je le souhaite, à mieux comprendre les enjeux autour de cette filière sur le territoire.

Pour atteindre les objectifs réglementaires, en diminuant notamment les volumes, il est indispensable de vous sensibiliser aux bonnes pratiques : en favorisant le réemploi, en réduisant le gaspillage alimentaire, en mettant en place des dispositifs gratifiant le bon geste du tri...

À terme, seuls les déchets ultimes, qui n'auront pu être détournés vers le recyclage ou les futures filières du tri à la source des biodéchets alimentaires, devront être enfouis ou incinérés.



Virginie
CAROLO-LUTROT
Présidente
de Caux Seine agglo



Frédéric DENIZE
Vice-Président
de Caux Seine agglo
en charge de
l'économie circulaire et
de la rudologie



LES DÉCHETS SUR CAUX SEINE AGGLO : **UN VOLUME EN FORTE AUGMENTATION**

Sur l'agglomération, le volume de déchets collectés a augmenté de 57 % entre 2010 et 2021 et ce malgré une nette amélioration des pratiques de tri.

Malgré les efforts de chacun, en 2019, le ratio de production des déchets sur Caux Seine agglo est supérieur à celui des référentiels départementaux, régionaux et nationaux.

VOLUME DE DÉCHETS COLLECTÉS EN KG PAR AN ET PAR HABITANT



780

Caux Seine agglo



76
SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

655

Département
Seine-Martime



674

Région Normandie



581

France

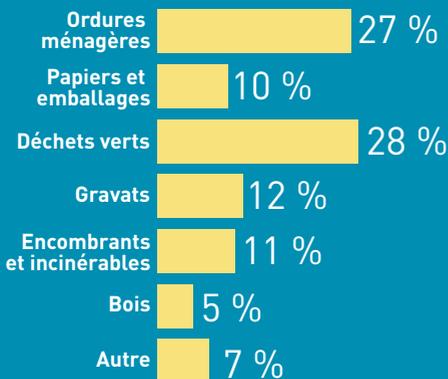


COÛT DU SERVICE POUR L'AGGLOMÉRATION :

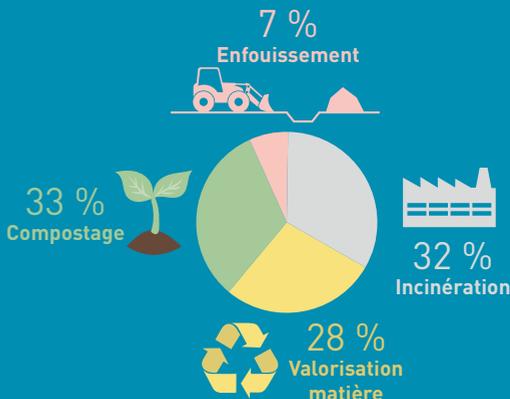
10 MILLIONS D'€

+ 2 MILLIONS D'€ À PRÉVOIR D'ICI 2026

RÉPARTITION DES DÉCHETS SUR CAUX SEINE AGGLO



COMMENT SONT TRAITÉS CES DÉCHETS ?



LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) SUR CAUX SEINE AGGLO

De nouvelles normes environnementales obligent Caux Seine agglo à investir dans de nouveaux services afin de réduire significativement la production de déchets et d'améliorer leur traitement. **La TEOM sera appliquée et harmonisée dès l'année 2022 sur l'ensemble des 50 communes du territoire.**

POURQUOI CETTE TAXE ?

L'État a opéré une hausse importante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour réduire la production de déchets et augmenter le recyclage. **Dès 2026, un surcoût de plus de 400 000€ sera à prendre en compte pour la collectivité.**

LE COÛT DES DÉCHETS REPRÉSENTE AUJOURD'HUI LA PART LA PLUS IMPORTANTE DU BUDGET DE CAUX SEINE AGGLO AVEC PLUS DE 10 MILLIONS D'EUROS SUR L'ANNÉE 2022.



Caux Seine agglo faisait jusqu'alors **figure d'exception** par l'absence de fiscalité sur l'enlèvement des ordures ménagères.



2 %

seulement des collectivités françaises n'instaurent pas de taxe sur la collecte et le traitement des déchets.

UN TAUX À 7% SUR CAUX SEINE AGGLO



71 %

des intercommunalités
françaises ont un taux
compris entre 9 et 16 %.



97 %

des communes normandes
ont un taux supérieur à 7%

- Une TEOM permet de ne pas faire supporter l'intégralité du coût de la collecte aux habitants.
- Avec un taux à 7%, la TEOM financera près de la moitié du coût du service, le reste étant supporté par la collectivité.

COMPARATIF AVEC D'AUTRES INTERCOMMUNALITÉS

LE HAVRE
Taux entre
4% et 17%

DIEPPE
Taux entre
13,7 % et 16,25%

ROUEN
Taux
à 8,06%

FÉCAMP
Taux
à 17,3%

COMMENT CALCULER LE MONTANT DE VOTRE TAXE ?

La TEOM :

- > porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière des propriétés bâties
- > est calculée en fonction de la valeur locative et d'un taux déterminé par la collectivité (7%)
- > est imputée au propriétaire mais récupérable par ce dernier auprès du locataire

TF 2022		Commune	Taxe ordures ménagères
Propriétés Bâties	Taux 2021		%
	Taux 2022		7 %
	Adresse		
	Base	500	=
Cotisation			
Cotisation lissée			35

La base imposable qui apparaît sur l'avis de taxe foncière est multiplié par le taux de TEOM.

Ainsi, pour un taux de 7 %, la taxe sera de 35 € par tranche de 500.

En moyenne, cette taxe équivaut à un coût d'une dizaine d'euros par mois pour les foyers de Caux Seine agglo.

UNE NOUVELLE FISCALITÉ ACCOMPAGNÉE D'UN CHÈQUE TRANSITION

Caux Seine agglo accompagne les foyers les plus modestes par un Chèque Transition :

- Sont éligibles les ménages sur la base des quotients familiaux,
- Attribution automatique aux ménages concernés d'un chèque d'un montant maximal de 50 € en fin d'année 2022,
- Concerne environ 5 000 allocataires sur le territoire,
- Grâce à un rapprochement avec les services de la CAF.



ENJEUX AUTOUR DES DÉCHETS SUR CAUX SEINE AGGLO

LES DÉCHETS SONT AUSSI UNE RESSOURCE

Caux Seine agglo participe activement à la construction d'un écosystème industriel & écologique : les implantations d'industries innovantes pouvant recycler près de 160 000 tonnes de plastique par an, ou produire du bioplastique à base de blé, s'inscrivent pleinement au cœur d'une stratégie à faible empreinte carbone.



En attendant la concrétisation de ces projets dans les toutes prochaines années, l'agglomération mène une réflexion importante sur la structuration de sa filière déchets à partir de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en place à l'été 2022.

MISES EN PLACE DE NOUVELLES FILIÈRES DE TRI ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

À partir du 31 décembre 2023, la généralisation du tri à la source des biodéchets sera imposée à l'échelle européenne : Caux Seine agglo vous accompagnera alors le cas échéant vers une solution de compostage ou par la mise en place de points de collecte de proximité.

DES TRAVAUX DANS LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES SERONT OPÉRÉS POUR :

- > Augmenter la capacité d'accueil (matériaux de construction, jouets, articles de loisirs ou de jardin...)
- > Favoriser le réemploi des déchets
- > Améliorer le tri et le recyclage des déchets
- > Renforcer la communication sur les consignes de tri qui évoluent régulièrement.



LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Avec le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Caux Seine agglo souhaite orienter ses actions sur différents volets : lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du réemploi, réduction à la source des biodéchets, développement de nouvelles filières...

Élaboré en concertation avec les acteurs locaux concernés, ce programme est constitué de **36 fiches actions**.

PROMOTION DU RÉEMPLOI :

*encourager au réemploi
de ses déchets,
du textile ou autre objets*



RÉDUCTION À LA SOURCE DES BIODÉCHETS :

*favoriser le compostage
individuel et partagé*



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

*promotion de l'adoption
de poules et sensibilisation
dans les cantines scolaires*



DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES ET DE CELLES EXISTANTES :

*augmenter la qualité
des déchets triés*



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES PAPIERS & EMBALLAGES SUR CAUX SEINE AGGLO



EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



PAPIERS



ORDURES MÉNAGÈRES



OBJETS EN PLASTIQUE



OBJETS EN MÉTAL



TEXTILES ET CHAUSSURES



VERRE



- JAMAIS DANS UN SAC
- NE PAS METTRE LES EMBALLAGES
LES UNS DANS LES AUTRES



- BIEN LES VIDER,
INUTILE DE LES LAVER

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS
SE TRIENT

Un doute, une question sur le tri ?

02 32 84 00 35 • cauxseine.fr • quefairedemesdechets.fr

 Caux
Seine
agglo